

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DES INSPECTEURS D'ACADEMIE - INSPECTEURS  
PEDAGOGIQUES REGIONAUX (IA – IPR)  
SESSION 2019**

**Le registre d'inscription est ouvert du 11 septembre 2018, à partir de 12 heures, au 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris.**

Conditions d'inscription : <http://www.education.gouv.fr/siac4> dans la rubrique « conditions d'inscription ».

Les dates des épreuves, ainsi que le lieu de l'épreuve d'admission, seront fixés ultérieurement et publiés aux adresses suivantes : <http://www.education.gouv.fr/siac4> et <http://www.publignetde.education.fr>.

Le nombre de postes total offerts sera fixé ultérieurement.

**Phase 1 : INSCRIPTION**

a) inscription par internet

sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

**du 11 septembre 2018, à partir de 12h  
au 11 octobre 2018, 17h, heure de Paris.**

Les candidats communiquent une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel de la part du service académique chargé de l'inscription, rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription, leur numéro d'inscription et comprenant, au format PDF, le récapitulatif des données saisies ainsi que la liste des pièces justificatives qu'ils seront invités à fournir ultérieurement.

**IMPORTANT**

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les adresses (postale et électronique) saisies lors de l'inscription **doivent être valides et permanentes** et seront utilisées pour toute la période d'organisation du recrutement pouvant aller jusqu'en septembre 2019. **Aucune réclamation ne sera admise.**

En application du principe général d'égalité de traitement des candidats, aucune inscription hors délai ne pourra être acceptée.

b) inscription papier

En cas d'impossibilité d'inscription par internet, les candidats peuvent faire une demande écrite de dossier imprimé d'inscription. Les modalités dans ce cas sont consultables sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DES INSPECTEURS D'ACADEMIE - INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX  
(IA – IPR)  
SESSION 2019  
(suite)**

**Phase 2 : ENVOI DES PIECES JUSTIFICATIVES AU RECTORAT**

A la clôture du serveur d'inscription, les candidats recevront par courriel :

1) un récapitulatif rappelant leur numéro d'inscription ainsi que l'ensemble des données relatives à leur inscription. Les candidats doivent conserver ce document.

2) un formulaire indiquant les pièces justificatives à fournir. Ce dernier, accompagné des pièces justificatives devra être retourné par voie postale au :

RECTORAT DE NANCY-METZ  
Division des Examens et Concours  
DEC 1 – Concours encadrement  
2, rue Philippe de Gueldres  
Case officielle n° 30013  
54035 NANCY Cedex

**Au plus tard le 12 novembre 2018, le cachet de la poste faisant foi.**

**Phase 3 : ENVOI DU DOSSIER R A E P AU MINISTERE**

Pour l'épreuve d'admissibilité qui consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats devront télécharger le dossier disponible dès l'ouverture des registres d'inscription, à l'adresse internet suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>.

Attention : aucun dossier de RAEP ne sera adressé aux candidats par le Rectorat - service DEC1.

Les candidats adresseront leur dossier de RAEP, complété, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Education Nationale  
Direction Générale des Ressources Humaines  
bureau DGRH E1-3  
Dossier de RAEP IA-IPR  
72, rue Regnault  
75243 PARIS cedex 13

**Au plus tard le 12 novembre 2018 minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Tout dossier de RAEP qui ne sera pas transmis par le candidat ou envoyé après cette date (le cachet de la poste faisant foi) entraînera l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire au dossier de RAEP transmise après cette date (le cachet de la poste faisant foi) par le candidat ne sera prise en compte.

Les résultats d'admissibilité et d'admission, ainsi que les calendriers prévisionnels de proclamation seront publiés sur le site internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.publignetde.education.fr>